



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2582

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins et SCENEWEB, dans le cadre de la saison 2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2016/2582 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / THEATRE DES CELESTINS ET SCENEWEB, DANS LE CADRE DE LA SAISON 2016-2017 DES CELESTINS, THEATRE DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la ville de Lyon avec le souci d'être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d'un avenir commun.

A ce titre, il valorisera la création artistique lors de la prochaine saison 2016-2017.

La société SCENEWEB met en avant et promeut les créations et les spectacles en tournée dans de nombreux domaines culturels, dont le théâtre, à travers son site internet.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société SCENEWEB souhaite être le parrain de l'activité du théâtre des Célestins à l'occasion des deux spectacles suivants de la saison artistique 2016-2017 :

- *Tableau d'une exécution*, de Howard Barker, mise en scène de Claudia Stavisky, du 15 novembre au 7 décembre 2016 ;

- *La Famille royale*, d'après l'œuvre de William T. Vollmann, adaptation et mise en scène de Thierry Jolivet et La Meute - Théâtre, du 10 au 14 janvier 2017.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société SCENEWEB	- 15 jours de visibilité sur son site internet ( <a href="http://www.sceneweb.fr/">http://www.sceneweb.fr/</a> ) pour la création <i>Tableau d'une exécution</i> - 15 jours de visibilité sur son site internet pour le spectacle <i>La Famille royale</i> - Jeu-concours : 5x2 places en 2 <sup>e</sup> série (Grande Salle) à remporter pour chaque spectacle partenaire <u>Valorisation : 1.000,00 € nets</u> (franchise de TVA en application de l'article 293 B du code général des impôts)	- Logo sur les affiches 40x60 et 120x176 de la création <i>Tableau d'une exécution</i> - Logo sur les affiches 40x60 et 120x176 du spectacle <i>La Famille royale</i> Mise à disposition de 20 places en 2 <sup>e</sup> série en Grande Salle dans le cadre du jeu-concours. <u>Valorisation : 1.000,00 € HT.</u>

La convention, jointe au rapport, formalise ce parrainage, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu ladite convention ;

Oui l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

**DELIBERE**

1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et SCENEWEB, dans le cadre de la saison 2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain, soit 1.000,00 € HT, seront prélevées sur les crédits du budget 2017, nature 6228.

4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville, soit 1.000,00 € HT, seront imputées sur les crédits du budget 2017, nature 7088.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN